

Surveillance des maladies à caractère professionnel

Audrey Rouchaud⁽¹⁾, Dr Nadine Renaudie⁽²⁾, Dr Madeleine Valenty⁽³⁾

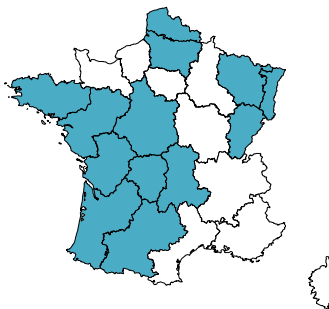
(1) Observatoire Régional de la Santé du Limousin, (2) Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Limousin, (3) Institut de Veille Sanitaire (InVS)

Contexte

La région Limousin poursuit depuis 2009 le programme national de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP, Figure 1) initié par l'InVS et l'Inspection médicale du travail (IMT) avec toujours le même partenaire, l'Observatoire régional de la santé du Limousin (ORS).

Les dates des « quinzaines MCP » pour 2013 étaient fixées du 27 mai au 7 juin et du 18 au 29 octobre en Limousin.

Figure 1. Régions participant au programme MCP en 2013



Rappel des objectifs du programme

- Estimer le taux de prévalence des MCP dans la population salariée limousine
- Décrire les agents d'exposition associés aux MCP
- Contribuer à l'évaluation de la sous-déclaration des maladies professionnelles

Principaux résultats 2013

- Un taux de participation des médecins du travail de 32 %, soit 25 médecins ayant participé à au moins une des deux quinzaines organisées dans la région.
- 2798 salariés vus lors des visites médicales, donnant lieu à l'établissement de 156 fiches de signalement de la part des médecins du travail (dont 4 fiches pour 2 pathologies), soit un taux de signalement de 5,6%.
- Les affections de l'appareil locomoteur restent les premières pathologies en lien avec le travail signalées. Bien que les trois quart d'entre elles apparaissent dans un tableau de maladie professionnelle (74/98), beaucoup ne donnent pas lieu à l'établissement d'une déclaration pour indemnisation (64 %) : un bilan diagnostique non finalisé, des critères du tableau non rempli, la méconnaissance, voire le refus du salarié sont les raisons évoquées. La souffrance psychique est le deuxième groupe de pathologie signalé.
- Une différence importante existe entre les hommes et les femmes. Pour les affections de l'appareil locomoteur, alors que les taux de prévalence étaient habituellement de même niveau en Limousin, les hommes sont plus fréquemment touchés lors de ces quinzaines. A l'inverse, la fréquence de la souffrance psychique a fortement augmenté chez les femmes : elles sont 4 fois plus touchées que les hommes (Tableau 1).
- Si les visites périodiques décèlent plus de la moitié des affections de l'appareil locomoteur (55 %), la souffrance psychique apparaît beaucoup plus fréquemment lors des visites non obligatoires : 85 % des cas signalés lors de visites à la demande, de reprise ou de pré-reprise.
- Des modifications sont constatées dans l'activité des médecins : 51 % de visites périodiques ont été réalisées par les médecins alors qu'elles représentaient 65 % des visites en 2009.

Tableau 1 Taux de prévalence des MCP et taux de signalement selon le sexe (%)

Pathologie	Hommes	Femmes
Affections de l'appareil locomoteur	3,9	2,5
Souffrance psychique	0,8	3,6
Troubles de l'audition	*	0,0
Irritation et/ou allergie	*	*
Taux de signalement	5,1	6,3

* : n<5

La participation des médecins du travail

En 2013, 25 médecins du travail sur 79 ont participé à au moins une quinzaine MCP organisée en Limousin, soit un taux de participation de 32 % (15 médecins pour la première quinzaine et 23 pour la seconde). Un seul médecin participant exerce en Creuse (sur 6), 6 en Corrèze et 19 en Haute-Vienne.

Par service, on note que 20 médecins du travail participants exercent dans un service interentreprises (sur les 52 exerçant dans la région), 3 dans un service d'entreprise (sur 11), 2 dans la fonction publique d'Etat (sur 2), 1 dans la fonction publique territoriale (sur 6), 1 dans la fonction publique hospitalière (sur 8) et 1 à la MSA (sur 5)*.

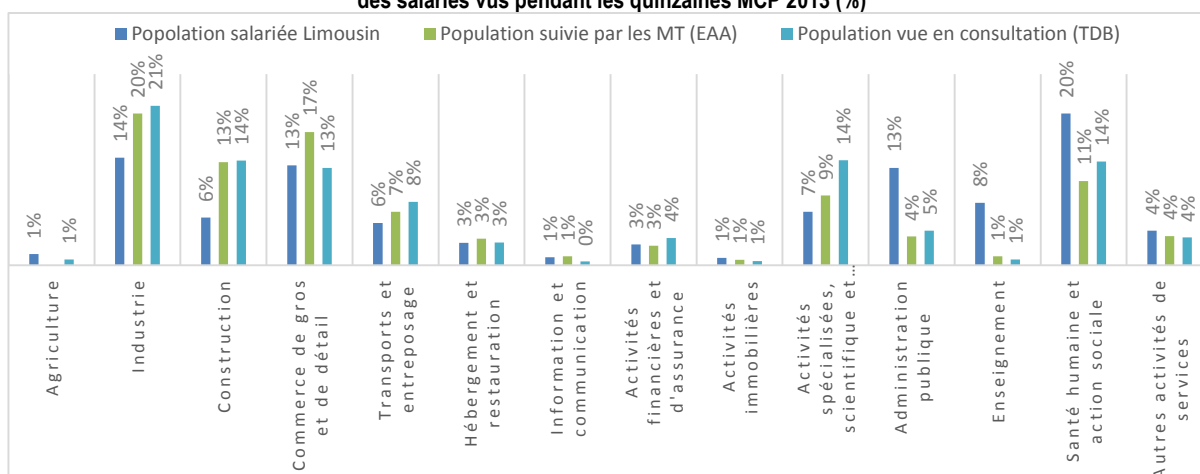
* La valeur cumulée du nombre de médecins excède 25 car certains médecins exercent dans plusieurs services ou départements

Les salariés surveillés

Comme cela a déjà été constaté précédemment, la population rencontrée lors des visites médicales n'est pas le reflet de la population salariée. On note une surreprésentation masculine avec, en 2013, 62 % d'hommes parmi les salariés vus en visites alors qu'ils représentent à peine la moitié des salariés (48 %, INSEE RP2011). De plus, la moitié des visites de santé au travail concernent un ouvrier (50 %) alors qu'ils sont moitié moins nombreux dans la réalité (26 %), résultat probable d'une surveillance médicale renforcée plus fréquente pour cette population.

Par ailleurs, en Limousin, on note que la population salariée surveillée par les médecins du travail participant aux Quinzaines MCP sous-représentent les salariés de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière : les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement et médico-social sont ainsi sous représentés contrairement aux secteurs de l'industrie et de la construction dont sont issus 35 % des salariés vus en visites médicales au cours des périodes d'enquête (Graphe 1).

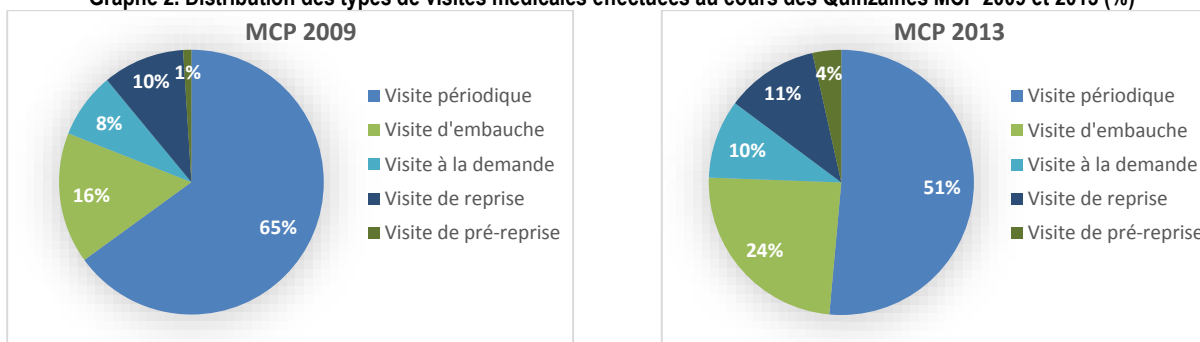
Graphe 1. Répartition des secteurs d'activité des salariés de la région, des salariés surveillés par les médecins participants et des salariés vus pendant les quinzaines MCP 2013 (%)



L'activité des médecins du travail

Au total, 2798 visites médicales ont été effectuées au cours des 2 quinzaines d'enquête en 2013. A peine la moitié de ces visites étaient des visites périodiques (51 %) alors que la proportion atteignait 65 % en 2009, la première année de participation du Limousin dans le réseau de surveillance des MCP (Graphe 2).

Graphe 2. Distribution des types de visites médicales effectuées au cours des Quinzaines MCP 2009 et 2013 (%)



5,6 % des visites ont donné lieu à un signalement pour une ou plusieurs maladies à caractère professionnel en 2013 (156 fiches de signalement renseignées dont 4 pour 2 pathologies). Le taux de signalement est de 4,4 % parmi les visites périodiques, 13 % pour les visites à la demande et de 22 % pour les visites de pré-reprise. Ces taux ne tiennent pas compte des salariés qui présenteraient une maladie professionnelle déjà indemnisée.

Les pathologies ayant fait l'objet d'un signalement MCP

Les affections de l'appareil locomoteur apparaissent encore une fois comme les pathologies les plus fréquemment signalées avec un taux de prévalence de 3,4 % des salariés vus en médecine du travail au cours des Quinzaines MCP 2013. Pour la première fois, on constate une différence importante entre les deux sexes avec un taux de 3,9 % pour les hommes et de 2,5 % pour les femmes. La prévalence de ces affections augmente avec l'âge jusqu'à 55 ans puis diminue, probablement par une moindre activité des salariés exposés à ce risque. Ainsi, 5,7 % des 45-54 ans vus en visite médicales présentaient une affection de l'appareil locomoteur en lien avec le travail contre moins d'1 % chez les salariés de moins de 25 ans.

La souffrance psychique liée au travail est le second type d'affections signalées par les médecins du travail. Elle touche essentiellement des femmes : 3,6 % de celles venues en visites médicales contre seulement 0,8 % des hommes.

S'ajoutent 5 cas d'irritation ou d'allergie en 2013. Les autres pathologies signalées concernent moins de 5 cas.

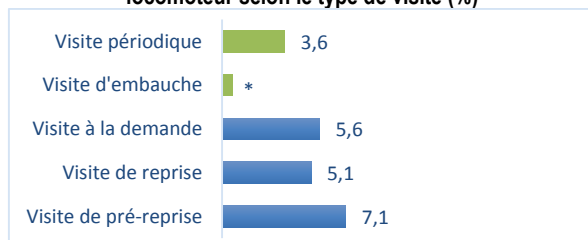
Les affections de l'appareil locomoteur liées au travail

98 cas d'affections de l'appareil locomoteur ont été signalés durant les quinzaines MCP 2013 dont 93 sont des troubles musculo-squelettiques. Le travail en force (port de charges ou manutention de personnes), les postures contraignantes et les mouvements répétés sont les agents d'exposition associés les plus fréquemment évoqués (respectivement 53 %, 42 % et 30 %). Compte tenu des facteurs mis en cause, ce sont essentiellement les ouvriers qui sont concernés : la prévalence est de 5,7 % chez eux contre seulement 1,5 % chez les employés, deuxième catégorie socio-professionnelle la plus touchée.

Lors des visites périodiques, 3,6 % des salariés présentent une affection de l'appareil locomoteur liée au travail et non indemnisée au jour de la visite. Ce taux est plus important encore pour les visites à la demande et de reprise, et il double pour les visites de pré-reprise (Graphe 3).

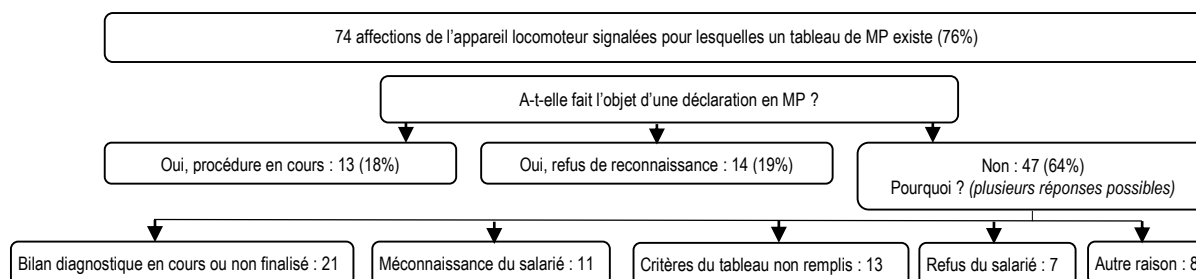
Les trois quart des affections de l'appareil locomoteur signalées sont identifiées dans un tableau de maladie professionnelle (74 sur 98). Pour autant, 64 % d'entre elles n'ont fait l'objet d'aucune déclaration en maladie professionnelle au jour de la visite (Figure 2).

Graphe 3. Le taux de signalement pour affection de l'appareil locomoteur selon le type de visite (%)



* Effectif < 5

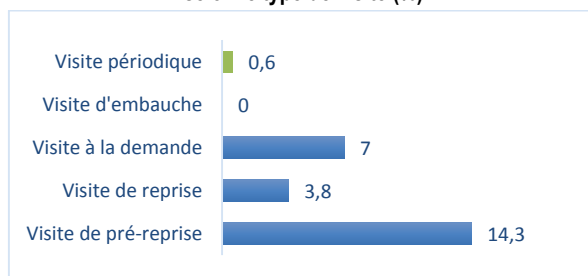
Figure 2. Les maladies professionnelles indemnisables parmi les affections de l'appareil locomoteur signalées comme MCP



La souffrance psychique liée au travail.

Au total, 53 cas de souffrance psychique liée au travail ont été rapportés durant les quinzaines MCP 2013, dont 38 cas de dépression et 9 « burn-out ». Les agents d'exposition professionnelle associés mis en cause étaient tous organisationnels et relationnels : des problèmes de management (53 %), de relations au travail s'apparentant à du harcèlement (53 % des cas également) mais aussi des facteurs de risque inhérents à l'activité comme les horaires de travail (26 %). Cadres et professions intermédiaires sont les plus touchés avec des prévalences de 3,2 % et 3,9 % respectivement parmi les salariés vus en visite médicale, suivis par les employés avec un taux de prévalence de 2,5 % contre seulement 0,7 % chez les ouvriers.

Graphe 4. Le taux de signalement pour souffrance psychique selon le type de visite (%)



Ce n'est presque jamais lors des visites obligatoires que les souffrances psychiques sont détectées : 0,6 % seulement des visites périodiques donnent lieu à un signalement pour souffrance psychique, mais plus lors des visites à la demande (7 %), de reprise (3,8 %) ou de pré-reprise (14,3 %, Graphe 4).

Conclusion

Cette nouvelle édition du programme de signalement des MCP confirme les observations de ces dernières années : part importante et prépondérante (3,4 %) des TMS par rapport aux autres pathologies. Par ailleurs le poids du risque psycho social dans un environnement économique tendu est toujours aussi important et poursuit sa lente croissance. Pour l'année 2013, les pathologies psychiques sont la deuxième cause de signalement pour les médecins du travail dans leur activité de consultation médicale. Leur prévalence est de près de 2 % avec une inégalité très nette face à ce risque puisque les femmes sont quatre fois plus touchées que les hommes. Enfin, si les dépressions sont les manifestations cliniques les plus fréquentes (72 % des cas), nous constatons que la fréquence de « burn out » a considérablement augmenté puisque ces situations représentent 17 % en 2013.

Ce programme s'est poursuivi en 2014 et se poursuivra en 2015 car nous souhaitons maintenir une veille régionale sur les pathologies liées au travail notamment celles en lien avec un risque psycho social. En effet, elles ne sont pas inscrites dans les tableaux des maladies professionnelles et cette enquête nous permet de les chiffrer, de les qualifier et de suivre leur évolution dans le temps.

Ce document est téléchargeable sur le site de l'ORS du Limousin : <http://www.ors-limousin.org>, sur le site de la DIRECCTE Limousin : <http://www.limousin.direccte.gouv.fr> et sur le site de l'InVS : <http://www.invs.sante.fr>

Pour plus d'informations sur ce programme, vous pouvez consulter le dossier thématique des Maladies à Caractère Professionnel (MCP) sur le site de l'InVS : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Maladies-a-caractere-professionnel>

Nous remercions l'ensemble des médecins du travail qui ont participé à ce programme en 2013 :

Les docteurs AUTELIN Michèle, BOUCHER-MASSON Catherine, BRACHET Pascale, CASTILLON Martine, CHABROL Chantal, DEGRASSAT Christine, DELTREIL Françoise, DU ROSCOAT Marie-Noëlle, EGENOD Dominique, FRUGIER Nicole, GRAVELAT Martine, LAPOUGE Dominique, LEBRAULT Brigitte, LECARDONNEL DELON Dominique, LE CLECH Lise, LETIENNE Françoise, LETZELTER Thierry, MOREAU Daniel, MOURRET Claude, PAREAUD Brigitte, REY Florence, SABOURDY Véronique, SZOPINSKI Monique, TOURON MAY Christine, YVERNAULT Sabine.

Nous tenons également à remercier les secrétaires, les infirmières et le personnel administratif des services de santé au travail pour leur mobilisation sur cette étude, ainsi que, *Christine GOUCEROL*, secrétaire à la DIRECCTE pour leur investissement.

Les outils MCP :

A chaque « Quinzaine MCP », les médecins du travail volontaires doivent adresser au Médecin inspecteur du travail (Mirt) de leur région :

- **Un tableau de bord** recensant l'ensemble des visites médicales effectuées au cours des deux semaines d'enquête définies et permettant le recueil de diverses informations sur les salariés (âge, sexe, profession, type d'entreprise),
- **Une fiche de signalement** remplie pour chaque salarié présentant une ou plusieurs maladies à caractère professionnelle non indemnisées au moment de la visite,
- **Les effectifs annuels attribués** au 1^{er} janvier de l'année en cours, permettant de connaître la population salariée suivie par les médecins du travail participant.